
**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le vendredi 28 août 2020 à 15 h 15
en visioconférence**

**Séance tenue exceptionnellement à huis-clos, conformément à l'arrêté 2020-029
de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 26 avril 2020**

MEMBRES DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT PRÉSENTS :

M. Benoit Dorais, maire d'arrondissement
M. Alain Vaillancourt, conseiller d'arrondissement
M. Craig Sauvé, conseiller de ville
Mme Anne-Marie Sigouin, conseillère de ville
Mme Sophie Thiébaud, conseillère d'arrondissement

MEMBRES DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE PRÉSENTS :

Mme Tonia Di Guglielmo, directrice d'arrondissement par intérim
Mme Daphné Claude, secrétaire d'arrondissement
Mme Stéphane Cardinal, directrice - Culture, sports, loisirs et développement social
M. Claude Dubois, directeur - Travaux publics
Mme Julie Nadon, directrice par intérim - Aménagement urbain et patrimoine

Le président ouvre la séance à 15 h 25.

CA20 22 0227

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
10.01

10.02 - Période de commentaires des élus

Aucun commentaire

10.03 - Période de questions et commentaires du public

Simon Blais-Longtin :

Bonjour,

Voici ma question aux élus de l'arrondissement:

Vous avez installé de belle table dans la ruelle Vinet à l'intention de tout les citoyens de l'arrondissement, malheureusement un certain restaurateur (Joe Beef et cie) a prit le monopole de la place en mettant directement des couverts et des petites plantes d'avance sur les tables. Ainsi, après avoir faite interdire la pratique du baseball dans le Parc Vinet et d'avoir obligé la ville à reculer sur le projet de voie sécuritaire sur la rue Notre-Dame, il a réussi à privatiser un lieu public ! Est-ce que vous pourriez lui rappeler que ce lieu est pour tout le monde et qui est interdit de s'approprier d'avances les tables et surtout, d'un point vu légal, il ne peut pas faire le service au table (alcool) ?

Dans un autre ordre d'idée, je vous remercie pour l'aménagement de la rue Island. Finalement, je vous laisse sur le souhait que vous renouveler la piétonisation du pont Charlevoix et des alentours du marché

Atwater au printemps prochain (ou dès que possible) pandémie ou pas et même si certains conservateurs militent pour l'omniprésence de la voiture.

Merci

Le maire Dorais répond.

Question répondue en séance.

Lucie Barreau : *Bonjour,*

Serait-il possible d'entretenir les carrés d'herbe sur les trottoirs de Pointe-Saint-Charles? C'est génial de vouloir en ajouter (voir les dizaines et dizaines de marquages au sol « F.A » qui ont été faits au cours des dernières semaines) mais on pourrait commencer par entretenir ceux qui existent déjà? C'est une catastrophe par endroit.

Le maire Dorais répond.

Suivi à faire par la Direction des travaux publics : procéder à l'entretien des carrés d'arbres.

Suivi à faire par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine : sensibiliser les propriétaires à entretenir la végétation qui pousse le long des murs.

Michèle-Janick Sauvage : *Les résidents de la rue Island n'ont pas été informés adéquatement de la séance d'information de décembre 2019 et par conséquent n'ont pu manifester leur opposition au projet. Selon mes voisins, une feuille de papier pliée en deux a été distribuée dans les boîtes aux lettres des résidents de la rue. Les immeubles à logements qui ont des boîtes à lettre intérieur, n'ont jamais reçu ce papier. Pourtant ce sont ces résidents qui sont le plus durement touchés par la perte des espaces de stationnement.*

L'installation des tables à pique-nique est inutile. Croyez-vous vraiment que les familles vont descendre leur vaisselle et leur repas pour aller manger dans la rue? Dans la nuit de samedi dernier ce sont des itinérants qui se sont installés sur la table en face de chez moi pour y fumer du pot et boire de l'alcool. Au matin le sol était jonché de bouteilles de bière et d'alcool ainsi que de flaques de vomi.

Entre Chateauguay et Centre 50% de la largeur de la rue a été retranché pour y installer du « matériel urbain ». Lundi un camion de la compagnie Sinisco a dû se stationner au milieu de la rue bloquant totalement la circulation aux voitures et aux vélos. Les automobilistes étaient furieux et klaxonnaient. Ils ont dû faire demi-tour dans la rue. Des pompiers sont intervenus pour retirer les rubans jaunes et permettre au camion de se stationner le long du trottoir.

Après l'installation du « matériel urbain » il sera impossible pour des camions de livraison et de déménagement de se stationner le long du trottoir. Ils devront bloquer la rue. La circulation des véhicules d'urgence sera impossible et la sécurité des citoyens sera en danger.

Le partage de la piste cyclable avec les voitures met en danger les nombreux enfants qui y circulent pour se rendre à vélo à l'école primaire Charles-Lemoine. L'ancienne configuration était beaucoup plus sécuritaire. La piste cyclable dans les deux sens le long du trottoir et balisée de poteaux doit être rétablie.

Il y a de nombreuses personnes âgées qui ont perdu leur espace de stationnement devant chez elles. Même si ces personnes ne sont pas assez handicapées pour obtenir un espace de stationnement réservé, leur perte d'autonomie et de mobilité sont réelles et contraignantes. J'ai moi-même dû me stationner à 4 rues de chez moi et faire 5 voyages pour transporter ma commande Costco alors que je dois me déplacer avec une canne.

Le maire Dorais répond.

Question répondue en séance.

CA20 22 0228

Nomination du directeur d'arrondissement de l'arrondissement du Sud-Ouest (dossier 1201555001)

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par Sophie Thiébaud, Alain Vaillancourt, Craig Sauvé et Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

De nommer Sylvain Villeneuve en qualité de directeur d'arrondissement de l'arrondissement du Sud-Ouest, à compter du 21 septembre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
50.01 1201555001

70.01 - Période de questions et d'informations réservée aux conseillers

Aucun commentaire.

70.01

À 15 h 52, tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, le maire déclare la séance levée.

Benoit Dorais
Maire d'arrondissement

Daphné Claude
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 14 septembre 2020.

Initiales Daphné Claude